

Une collègue licenciée pour le port d'un foulard

La direction en pleine dérive autoritaire

Elle était chargée d'études à D&I. Elle a été embauchée en 2023 avec un foulard qui couvre ses cheveux et ça n'a jamais été un sujet.

Mais, la direction a décidé que sa tenue n'était plus compatible avec la « neutralité » du service public et l'a licencié début septembre.

La violence de cette exclusion a choqué ses collègues du centre D&I Paris qui ont manifesté leur solidarité, notamment par une pétition rappelant « *les valeurs de respect, d'inclusion et de dialogue qui font la qualité de notre collectif de travail* ».

Sauf que ces valeurs ne sont pas partagées par la DRH dont la dérive autoritaire s'est nettement aggravée ces dernières années.

C'est une 1^{ère} à RTE qu'un agent soit licencié sans motif professionnel, ni relatif à son comportement ni à la qualité de son travail. Notre collègue n'a jamais fait de prosélytisme religieux et son turban n'a jamais posé de problème dans son activité.

De fait, RTE s'aligne sur le climat général islamophobe, qui sert à détourner la colère sociale dans une société de plus en plus inégalitaire.

D'autant plus que la « neutralité » des services publics vis-à-vis des usagers n'a ici aucun sens.

En fait, la direction instrumentalise le concept de « neutralité » pour interdire toutes les expressions personnelles au travail et renforcer ainsi son autorité.

C'est pourquoi, il est important de faire bloc face à toutes les atteintes aux libertés individuelles car ce sont nos droits à toutes et tous qui sont attaqués.

La FNME-CGT dénonce ce licenciement discriminatoire et se tient prête à le contester en justice aux côtés de notre collègue.

Le 18 septembre 2026